

LE RELEVÉ D'HEURES ET SA CORRESPONDANCE AVEC LA FICHE DE PAIE ET LE SUIVI DE CONTRAT

Différence entre les heures prévues, les heures validées et les dépassements d'heures : l'exemple de Madame XXX

HP : les heures prévues

heures prévues lors de la constitution du planning

Ici pour le client A : 12h00

HV: les heures validées

heures correspondant aux pointages

Ici pour le client A : 11h55

DP: les dépassements d'heures positifs

dépassement d'heures par rapport aux heures prévues. Ils sont rajoutés aux HV, sauf demande contraire du client.

Ici : **HV+DP** = 11h55+10mn = 12h05mn

CLIENT A												
Date	Horaire Prévu		Horaire Enregistré				Horaire Valide				Durée	Dépass/Abs
02/10/2017	0845	1115	08	33	11	01	08	33	11	01	02:30:00	
09/10/2017	0845	1115	08	36	10	59	08	36	10	59	02:25:00	-5,00
16/10/2017	0845	1115	08	34	11	06	08	34	11	06	02:30:00	
23/10/2017	0845	1115	08	36	11	09	08	36	11	09	02:30:00	5,00
30/10/2017	0845	1045	08	36	10	40	08	36	10	40	02:00:00	5,00
Total	12h00mn										12,08	10,00
Prestataire	12,00										11,92	0,17

HP

12h05mn

12,08

HV + DP

POUR CHAQUE SALARIÉ

A la fin du mois : le total du nombre d'heures réalisées est égal à **HV+DP** réalisés chez tous les clients. Ce total est reporté sur la fiche de paie

Ici : 104h30mn + 140mn (2h33mn) = 106h50mn (arrondi)

HV + DP

Totaux Aidant	106h30mn	106h50mn	104h30mn	140mn	-120,00
	106,50	106,83	104,50	2,33	-2,00

LE SUIVI DE CONTRAT

Rubrique	BASE	EMPLOYEUR	
		TAUX	MONTANT
HEURES NORMALES	102,00		9,719
HEURES JOURS FÉRIÉS TRAVAILLE			14,093
HEURES DIMANCHES	4,50		14,093
HEURES TEMPS MORT			9,719
HEURES TEMPS MORT DIM & J.F.			14,093
HEURE ORGANISATION/TRAVAIL EN TRAJET	1,00		9,719
ORGANISATION/TRAVAIL ENTRETIEN	10,41		9,719
HEURES DIFFÉRENTIELLES	2,00		9,719
PRIME DIFFÉRENTIELLE	-25,03		9,719
DONT HEURES PRÉVUES NON EFFEC	94,91		0,041
TOTAL BRUT	2,12		9,719
	92,88		

102
+4,50
-1
+10,41
+2

117,91mn

Le calcul de paie =

La somme des
HEURES
(normales, jours fériés, dimanches, temps morts, organisation travail)

TRAJET
ORGANISATION/TRAVAIL

Ici =117,91mn

Le total brut = contrat

Le total brut correspond au 1/12e du nombre d'heures notifié dans le contrat de travail déduit d'éventuelles heures absences (heures prévues non effectuées)

Ici le salarié a un contrat de 95h mensuel avec 2h12mn d'absence = 92h,88mn

Heures différentielles

La différence entre le nombre d'heures réalisées et le nombre d'heures du contrat est reportée dans cette ligne (elle peut être positive ou négative)*. Elle est soustraite du bulletin de paie et reportée dans LE SUIVI DE CONTRAT qui se cumule tout au long de l'année

Ici : 117,91 - 92,88 = 25,03mn

Prime différentielle

La prime différentielle rattrape la valeur du SMIC (2017) par rapport au point conventionnel

Période	En rémunéré			En Temps de Travail Effectif				
	Heures mensuelles / Contrat	Heures d'absences	Heures forfaitaires	Horaire réel	Différence	Différence cumulée	Régul. Modul.	Solde
JANVIER 2017	90,00	4,43	85,57	105,66	20,09	20,09	0,00	20,09
FÉVRIER 2017	90,00	2,13	87,87	87,70	-0,17	19,92	0,00	19,92
MARS 2017	90,00	2,28	87,72	116,35	28,63	48,55	0,00	48,55
AVRIL 2017	90,00	2,80	87,20	95,90	8,70	57,25	0,00	57,25
MAI 2017	90,00	1,38	88,62	105,95	17,33	74,58	0,00	74,58
JUIN 2017	90,00	5,83	84,17	95,23	11,06	85,64	0,00	85,64
JUILLET 2017	95,00	0,00	95,00	86,86	-8,14	77,50	0,00	77,50
AOÛT 2017	95,00	1,17	93,83	110,25	16,42	93,92	0,00	93,92
SEPTEMBRE 2017	95,00	1,40	93,60	114,39	20,79	114,71	0,00	114,71
OCTOBRE 2017	95,00	2,12	92,88	117,91	25,03	139,74	0,00	139,74
NOVEMBRE 2017	95,00	0,78	94,22	118,23	24,01	163,75	0,00	163,75
DÉCEMBRE 2017	95,00	3,62	91,38	113,73	22,35	186,10	186,10	0,00

Le salarié dans cet exemple a cumulé 186 heures positives à la fin de l'année.

Les heures positives sont payées à la fin de l'année, sauf si le salarié a cumulé plus de 50h à fin Juin.

Dans ce cas, le salarié a plus de 50h à fin Juin

Sur sa fiche de paie de Juin, une avance sur les heures positives lui a été payée avec le calcul suivant :

Avance = Cumul des heures à fin Juin - 50 heures
85,64 - 50 = 35,64h

Le salarié a été payé de 35,64h x taux horaire

Paiement des heures positives = Cumul fin décembre - avance fin juin
186,10 - 35,64 = 150,46

Le salarié a été payé de 150,46h x taux horaire